



COMMANDE GROUPEE PIEGES ANTI-MOUSTIQUES

La Ville propose l'achat groupé de pièges individuels à tarifs négociés.

**2 pièges par famille au maximum.
Nombre limité de commandes.**

Comment faire ?

- // Compléter le bon de commande (au verso)
- // Joindre un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- // Régler uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- // Déposer le tout à l'accueil



Retrait des commandes

Nous prendrons contact avec vous pour définir un rendez-vous.

Piège extérieur



*Conseils d'utilisation
des pièges et recharges
scannez ce QRCode.*

©protection-nuisibles

*La mairie ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement des appareils.
Ces derniers sont garantis 2 ans par le constructeur.*

En cas de problème, il faut se rapprocher du constructeur.

TARIFS

**Piège extérieur
136,80 €**

**Recharge 6 mois
43,20 €**

**Recharge 2 mois
15,72 €**



Bon de commande à compléter et à déposer à l'accueil de la Mairie accompagné du règlement par chèque.

Je soussigné(e),

NOM : PRÉNOM :

MAIL : TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

souhaite participer à la commande groupée de pièges à moustiques organisée par la Mairie de Saint-Alban.

Désignation	Quantité	Montant
Piège extérieur		136,80 €
Recharge 2 mois		15,72€
Recharge 6 mois		43,20€
TOTAL		

Signature :

+ D'INFO

Contact : 05 62 75 93 93

www.saint-alban31.fr



« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au comptable de la Commune. Pour la finalité suivante : participation à une commande groupée de pièges à moustiques proposée par la commune de Saint-Alban. Les destinataires de ces données sont le comptable et la direction de la Commune. La durée de conservation des données est de 6 mois (octobre 2022).

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : accueil@mairie-stalban.fr. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. »

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IPNS - FEV2022 - com@mairie-stalban.fr